

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL 1 (212) 963 1234 • FAX 1 (212) 963 4879

REFERENCE: LA/COD/52

Le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer au paragraphe 34 de la résolution 73/265 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018, dans lequel celle-ci a exprimé sa reconnaissance aux États qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international*, créé par le Secrétaire général en application de la résolution 62/66 en date du 6 décembre 2007, et encouragé le versement d'autres contributions à ce fonds.

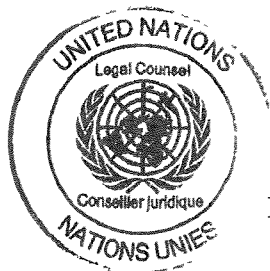
Le Bureau des affaires juridiques serait reconnaissant aux gouvernements des missions permanentes qui seraient en mesure de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'en aviser dès que possible. Les coordonnées bancaires du compte sur lequel les contributions doivent être versées sont les suivantes :

Banque: J.P. Morgan - Chase Bank
Adresse: 4 New York Plaza
New York, NY 10002

Intitulé du compte: United Nations General Trust Fund Account
Numéro du compte: 485-0019-69
Numéro ABA: 0210-0002-1
Code Swift: CHASUS33
Référence: Earmarked for ILC Yearbook Trust Fund

Le Bureau des affaires juridiques serait également reconnaissant aux missions permanentes des États Membres et des États non membres de bien vouloir, conformément au mandat du Fonds d'affectation spéciale, porter la question du financement de l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international* à l'attention des organisations non-gouvernementales, des organismes privés et des particuliers susceptibles d'apporter une assistance à cet égard. Les missions permanentes sont invitées à communiquer dès que possible au Bureau toute réponse qu'elles recevraient de ces organisations, organismes ou particuliers.

Le Bureau des affaires juridiques saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.



SM

Le 17 janvier 2019